

# le dossier

du maître d'ouvrage



Projet de **liaison ferroviaire** dédiée  
entre **Paris** et l'**Aéroport Roissy CDG**

**Débat Public**

2003



---

## AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

Le présent dossier a été réalisé par le Maître d'ouvrage dans le cadre du débat public décidé par la Commission Nationale du Débat Public en date du 8 janvier 2003.

L'article 7 du décret du 22 octobre 2002 prévoit : "le maître d'ouvrage, ou à défaut la personne publique responsable du projet propose au Président de la Commission Particulière un dossier en vue du débat dans un délai de six mois à compter de la publication de la décision. Ce dossier, à destination du public, est constitué suivant les indications de la Commission Nationale du Débat Public. Il peut être complété à la demande du Président de la Commission Particulière avec des documents nécessaires au débat. La Commission Nationale du Débat Public accuse réception du dossier dès qu'elle l'estime complet".

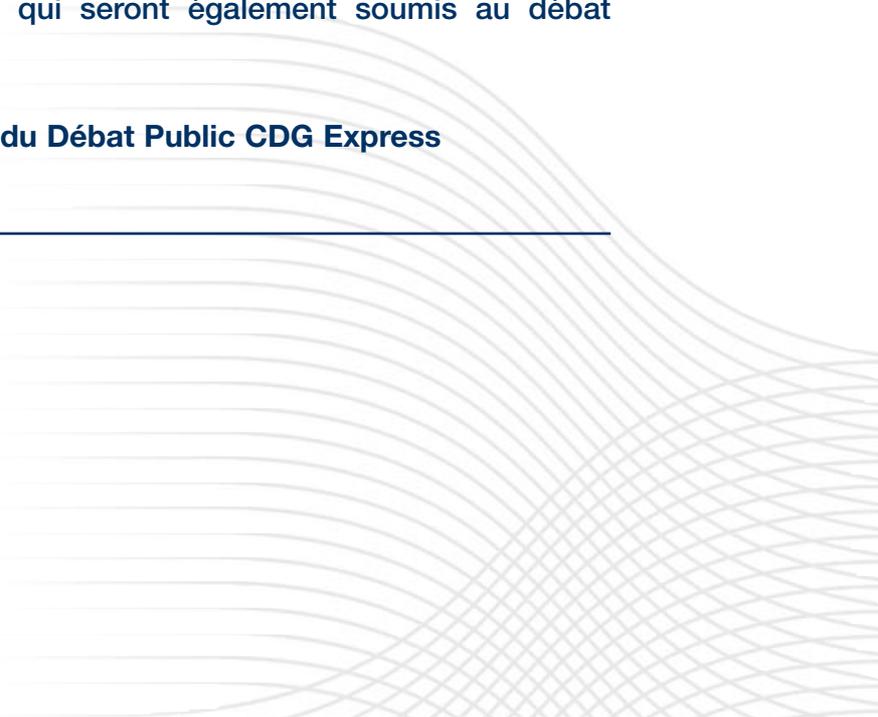
Le présent document a été élaboré conformément aux dispositions énoncées ci-dessus. Il renvoie à des études diverses et des documents d'informations, dont la liste est communiquée en annexe et qui peuvent être consultés au siège de la Commission Particulière.

Ce document présente exclusivement la proposition du Maître d'ouvrage.

D'autres solutions et études ont été conduites par d'autres acteurs. Après décision de la Commission Particulière, elles font ou elles feront l'objet de cahiers d'acteurs qui seront également soumis au débat public.

**La Commission Particulière du Débat Public CDG Express**

---



**CDG Express**



---

Projet de **liaison ferroviaire** dédiée  
entre **Paris** et l'**Aéroport Roissy CDG**

---



Créé en 1997, Réseau Ferré de France est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial. Propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire français,

il a pour mission l'aménagement, le développement, la cohérence et la mise en valeur du réseau ferré national ainsi que la répartition des capacités sur le réseau ferroviaire.

Il est maître d'ouvrage des infrastructures ferroviaires du projet CDG Express.



Aéroports de Paris est un établissement public créé en 1945 pour gérer l'ensemble des aéroports et aérodromes ouverts à la navigation aérienne civile, situés dans un rayon de 50 km autour de Paris.

Il a ainsi en charge les aéroports d'Orly, de Roissy CDG et du Bourget.

Dans le cadre du projet CDG Express, ADP est maître d'ouvrage du système d'enregistrement des passagers et des bagages implanté à Paris en gare de l'Est et chargé de fournir les informations aéroportuaires diffusées dans les gares et à bord des trains.



Créée en 1938, la SNCF est devenue un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial en 1983. Elle a pour mission d'organiser et d'exploiter les services de transport ferroviaire sur le réseau ferré national.

Conformément à son rôle d'exploitant, la SNCF est, dans le cadre du projet CDG Express, chargée de la conduite et de l'entretien des trains. Elle est également maître d'ouvrage des aménagements de ses infrastructures (installations en gares, atelier de maintenance).

“ Accès vers Paris - L'effort principal, si coûteux qu'il puisse être, doit tendre à se rapprocher le plus possible de la solution idéale, c'est-à-dire du délai nul de trajet entre l'aéroport et le centre ville. Il est, dès lors, impossible de concevoir l'aéroport relié à Paris autrement que par une route ou un rail direct ; il faut un autostrade ou un rail spécial aboutissant à Paris en souterrain, permettant jusqu'au bout la plus grande vitesse et limitant probablement à une dizaine de minutes la durée du trajet.”

Extrait de A. Bozel, L'aéroport de Paris, Rapport rédigé pour le Général de Gaulle, Novembre 1944.

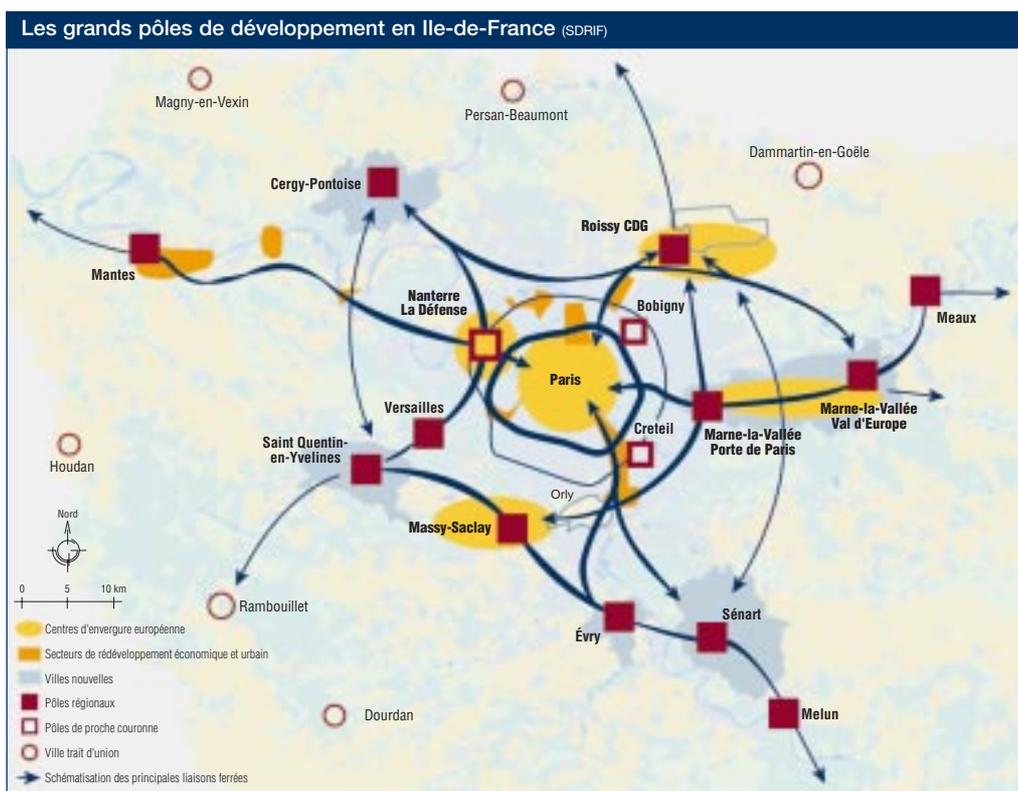
# introduction

**Le projet de liaison ferroviaire dédiée entre Paris et l'aéroport Roissy CDG, CDG Express, s'inscrit dans le contexte général d'augmentation de la demande de déplacements et de développement du Nord Est de l'Ile-de-France.**

**Projet d'intérêt collectif, il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la desserte ferroviaire de l'aéroport de Roissy CDG, en captant une part importante du flux des passagers aériens se déplaçant entre Paris et la plate forme aéroportuaire.**

Avec ses 11 millions d'habitants, l'Ile-de-France est une des premières régions-métropoles économiques mondiales. A la périphérie de l'espace régional, le secteur de Roissy, avec l'aéroport international Charles de Gaulle (deuxième aéroport européen après Londres Heathrow) et la gare "Aéroport Charles de Gaulle TGV" - est devenu l'un des pôles d'activités les plus importants et plus dynamiques d'Ile-de-France.

Identifié comme centre d'envergure européenne au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, ce secteur est situé à l'extrémité d'un axe Nord-Est marqué depuis 20 ans par une croissance en termes d'emplois et d'habitat supérieure à la moyenne régionale. Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation générale des déplacements qui fait aujourd'hui de cette zone un des points difficiles de l'Ile-de-France.



### **CDG Express : un service centré sur les besoins des passagers aériens...**

La desserte par les transports collectifs entre le pôle de Roissy et Paris n'offre pas de réponse satisfaisante aux attentes des passagers aériens, qui les utilisent peu.

Ceux-ci représentent pourtant un flux de déplacements important (le plus important en Europe entre un aéroport et la capitale qu'il dessert) qui se concentre aujourd'hui essentiellement sur la route.

Outre les nuisances qui en découlent, l'absence d'un transport collectif efficace, fiable, facile d'accès entre Paris et Roissy est pénalisante pour l'image de la première destination touristique mondiale, candidate à l'accueil des Jeux Olympiques de 2012.

Partant de ces constats, les trois entreprises publiques Réseau Ferré de France, Aéroports de Paris et la SNCF se sont réunies au sein d'un groupement d'intérêt économique (GIE) pour étudier les caractéristiques d'un projet qui permettrait d'opérer un transfert modal significatif des passagers aériens de la route vers le rail.

C'est ainsi qu'a été défini le projet de service CDG Express, enrichi des expériences similaires conduites par plusieurs grands aéroports mondiaux.

### **... qui s'inscrit en cohérence avec une réflexion globale d'amélioration de la desserte en transports collectifs du secteur de Roissy...**

CDG Express entend capter une part importante de la clientèle des passagers aériens dans leurs déplacements entre Paris et Roissy, en leur proposant un service spécifiquement adapté à leurs attentes.

S'il comble une lacune, d'autres besoins s'expriment pour améliorer durablement la desserte ferroviaire du secteur de Roissy :

- recentrer la ligne B du RER sur sa vocation de transport de la vie quotidienne en la modernisant, en augmentant la desserte des gares intermédiaires, en fiabilisant son exploitation, afin de lui permettre de faire face à un trafic qui s'est considérablement accru ces dernières années ;
- repenser l'organisation des transports sur et autour de la plate-forme de Roissy pour permettre, en particulier aux salariés, d'y accéder dans de meilleures conditions.

Ces objectifs nécessitent la mise en œuvre conjointe et simultanée d'un ensemble de projets dont CDG Express est l'une des composantes.

### **... et complète le système de transports francilien, sans obérer les possibilités de financement destinées à l'amélioration des transports de la vie quotidienne**

Le service CDG Express s'appuie sur un projet d'infrastructure comprenant la création d'un terminal aérien au cœur de la capitale, l'utilisation d'infrastructures ferroviaires existantes sur les premiers kilomètres en sortie de Paris, puis la création d'un tunnel pour traverser la Seine-Saint-Denis avant de rallier l'aéroport en sa gare TGV.

A l'issue d'une phase de concertation préalable menée dans les communes concernées par le tracé du projet, un certain nombre de modifications ont été apportées au projet sur la base des avis et remarques exprimés. Elles sont intégrées au projet proposé dans le cadre du présent débat.

Projet d'intérêt collectif, apportant sa contribution à l'amélioration de la desserte de Roissy, CDG Express permet de doter le système de transports d'Ile-de-France d'un nouveau maillon ferroviaire, et donc de nouvelles capacités.

En revanche, il n'obère pas les possibilités de financement des transports publics en Ile-de-France. Ses promoteurs, Réseau Ferré de France, Aéroports de Paris et la SNCF se sont en effet fixés l'objectif d'assurer la plus large partie du financement du projet par ses propres utilisateurs : les passagers aériens.

**Le débat qui s'ouvre, à la suite de la concertation préalable, doit permettre d'approfondir la pertinence des objectifs poursuivis et les conditions de la mise en œuvre du projet CDG Express.**

## L'ORGANISATION DU DOSSIER

Le maître d'ouvrage du projet d'infrastructure, RFF, et ses partenaires membres du GIE d'études, ADP et la SNCF, ont travaillé en étroite collaboration pour préparer le présent dossier et mettre ainsi à la disposition de tous le maximum d'informations, pour établir un dialogue constructif.

Ce document est conçu en **trois parties** :

1

### • Une première partie

éclaire le contexte général du projet : orientation publique en faveur du développement du mode ferroviaire dans un contexte de congestion croissante du réseau routier, développement du secteur de Roissy et ses conséquences, présentation de la demande, de l'offre actuelle et des insatisfactions liées, enjeux et cadrage de la solution à rechercher.

2

### • Une deuxième partie

rend compte des études de clientèles réalisées, des expériences conduites à l'étranger et de leurs éclairages sur le projet de service à mettre en œuvre ; un cahier des charges en est déduit à la lecture duquel différentes solutions de dessertes ont été explorées et pour certaines approfondies. Le dossier CDG Express qui semble le plus adapté sur le plan du service offert est présenté à ce stade du dossier.

3

### • La troisième partie

décrit concrètement le projet d'infrastructures (enrichi des apports de la concertation préalable) ainsi que les conditions et modalités de sa mise en œuvre et de son financement, telles qu'envisagées à ce stade par le maître d'ouvrage.

#### GUIDE DE LECTURE

En fin de document (p.78) figure **une liste numérotée et chronologique des études** qui ont servi à l'élaboration du dossier support.

Lorsqu'une étude est citée dans le dossier, l'auteur, la date de publication et le numéro sont précisés.

**Un glossaire** est également proposé (p.76). Les mots ou termes qui y sont définis sont signalés en souligné dans le corps du texte.

# sommaire

1	<b>LA LIAISON PARIS / ROISSY CDG :</b> état des lieux de la desserte actuelle et enjeux de son amélioration	<b>p.10</b>
	<b>1.1</b> L'aéroport de Roissy CDG dans son environnement	<b>p.12</b>
	→ Un aéroport performant	p.12
	→ Un rayonnement économique croissant	p.15
	<b>1.2</b> Les infrastructures de transport terrestre autour de l'aéroport	<b>p.18</b>
	→ Le réseau routier	p.18
	→ Le réseau ferroviaire	p.21
	<b>1.3</b> Les déplacements des passagers aériens entre Paris et Roissy	<b>p.26</b>
	→ La répartition des déplacements des passagers aériens	p.26
	→ Des difficultés et une insatisfaction croissantes	p.29
	<b>1.4</b> Des réponses adaptées à chaque besoin de déplacements	<b>p.30</b>
	→ Améliorer le lien entre l'aéroport et la ville	p.31
	→ Améliorer les transports de la vie quotidienne pour le Nord-Est de l'Île-de-France	p.31
	→ Adapter la desserte du Parc International des Expositions (PIEX)	p.32
<b>Conclusion de la partie 1</b>	<b>p.33</b>	
2	<b>LE PROJET CDG EXPRESS :</b> attentes des passagers aériens et définition du projet de service	<b>p.34</b>
	<b>2.1</b> Les attentes des passagers aériens	<b>p.36</b>
	→ L'analyse des motivations et perceptions des passagers aériens	p.36
	→ La demande sur Roissy CDG : les critères de performance attendus du service	p.38
	→ L'éclairage des expériences conduites dans les autres pays	p.39
	→ Le cahier des charges de la solution à rechercher	p.41
	<b>2.2</b> L'étude des réponses possibles pour satisfaire au cahier des charges	<b>p.42</b>
	→ L'analyse comparative des solutions envisagées	p.43
	→ CDG Express : un projet de service novateur, qui répond au cahier des charges de la demande	p.48
	<b>Conclusion de la partie 2</b>	<b>p.49</b>
3	<b>LE PROJET CDG EXPRESS :</b> mise en œuvre technique et financière, perspectives associées	<b>p.50</b>
	<b>3.1</b> Un projet calibré par la demande de ses futurs utilisateurs	<b>p.52</b>
	<b>3.2</b> Le projet d'infrastructure	<b>p.54</b>
	→ Descriptif général et organisation des travaux	p.55
	→ Maîtriser les impacts environnementaux du projet	p.63
	<b>3.3</b> Les modalités de mise en œuvre	<b>p.66</b>
	→ Le budget prévisionnel : investissement et exploitation	p.66
	→ Le financement	p.67
	→ Le bilan socio-économique	p.70
	→ Le calendrier prévisionnel	p.71
	<b>3.4</b> Un projet qui s'intègre dans un plan global d'amélioration des déplacements	<b>p.72</b>
	<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	<b>P.74</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>P.76</b>
Glossaire	p.76	
Liste des études	p.78	